

Direction régionale et interdépartementale Environnement Energie - UD78

78-2019-09-20-041

Arrêté préfectoral portant création de Secteurs d'Informations sur les Sols sur
la commune de ISSOU
- SIS n° 78SIS10894 relatif au site LA BUTTE VERTE -



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

Arrêté de création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

Commune d'Issou

**Le Préfet des Yvelines,
Officier de la Légion d'Honneur,**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47,

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS),

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS,

Vu les éléments fournis par la commune d'Issou en date du 06/06/2019,

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 20/09/2019 proposant la création de SIS sur la commune d'Issou,

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols par courrier du 15/07/2019,

Vu les observations du public recueillies entre le 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que suite au courrier du préfet des Yvelines daté du 18/12/2017 informant la commune d'Issou que les services de l'État n'avaient pas recensé de SIS sur son territoire, celle-ci a fourni les justificatifs nécessaires pour créer un SIS sur le site dénommé « La butte verte »,

Considérant que les propriétaires du terrain d'assiette concernés par les projets de création de Secteur d'Information sur les Sols ont été informés par courrier du 15/07/2019,

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 15/07/2019 et le 15/09/2019,

Considérant que les remarques de la commune et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé :

- SIS n°78SIS10894 relatif au site LA BUTTE VERTE

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 – URBANISME

Le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

Le secteur d'information sur les sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur de la commune d'Issou.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend des Secteurs d'Informations sur les Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – NOTIFICATION ET PUBLICITÉ

Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune d'Issou et au président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise compétent en matière de plan local d'urbanisme.

Il est affiché pendant un mois au siège de la mairie et au siège de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département des Yvelines.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de l'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – APPLICATION

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Yvelines, Madame le Maire d'Issou, Monsieur le président de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Énergie de la région Île-de-France et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 27th SEP. 2019


Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur,
Pour le Directeur et par subdélégation
Le chef de l'unité départementale
Monsieur KALTENBACHER²

**Identification**

Identifiant	78SIS10894
Nom usuel	LA BUTTE VERTE
Adresse	Les petites garennes
Lieu-dit	
Département	YVELINES - 78
Commune principale	ISSOU - 78314
Caractéristiques du SIS	<p>Le site, d'une superficie d'environ 18 000 m², a fait l'objet d'une convention entre la société ENP et la ville d'Issou en date du 30 mars 1993.</p> <p>La société ENP devait réaliser l'aménagement paysager de la butte sous 5 ans (parc forestier, parcours piétonnier, zone d'isolement entre les secteurs d'habitations et la voie de chemin de fer).</p> <p>Dès 1995, il a été constaté la transformation du site en décharge. Pendant 10 ans environ, ce site a fait l'objet d'un contentieux entre la société ENP et la mairie d'Issou.</p> <p>Dans ce cadre, un diagnostic de l'état des sols et une évaluation simplifiée des risques (ESR) ont été réalisés en mai 2004.</p> <p>8 sondages de sols ont été réalisés jusqu'à 4 mètres de profondeur. Un impact en métaux a été mis en évidence au droit d'un sondage (cuivre, plomb, nickel, chrome), les autres sondages ont montré que la butte avait été remblayée sur une majorité de sa surface avec divers déchets ménagers.</p> <p>Le site a été classé en catégorie 2 : site à surveiller pour la source de métaux retrouvé au droit d'une fouille.</p> <p>Le rapport conclut à la nécessité de réaliser des investigations complémentaires.</p> <p>Actuellement le site est en friche.</p>
Etat technique	Site nécessitant des investigations supplémentaires
Observations	Rapport de 2004 de TAUW : diagnostic de sol et ESR Rapport d'expertise du tribunal administratif de Versailles en date du 30 septembre 2005 qui reprend le déroulé des faits.

Références aux Inventaires**Sélection du SIS**

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	611913.0 , 6876431.0 (Lambert 93)
Superficie totale	28517 m ²
Périmètre total	2202 m

Liste parcellaire cadastrai

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
ISSOU	AD	72	17/06/2019
ISSOU	AD	73	17/06/2019

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Rapport TAUW - Mai 2004	Diagnostic réalisé à la demande de la mairie d'Issou pour évaluer la qualité environnementale des sols au droit de la butte. Ce rapport comprend 3 volets : - étude historique et documentaire - Investigations de terrain - évaluation simplifiée des risques	Non
Cadastre	MAJ le 16/05/2019	Oui
Vue aérienne	Source : geoportail.gouv.fr	Oui

Cartographie

